

DEMANDE DE CONTRÔLE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce formulaire est valable sur tout le territoire de la CCMV, à savoir les communes de Autrans-Méaudre en Vercors, Corrençon-en-Vercors, Engins, Lans-en-Vercors, Saint-Nizier-du-Moucherotte, Villard-de-Lans.

1. JE SOUSSIGNE(E)

Madame Monsieur

Nom Prénom

Courriel Téléphone

Raison sociale (pour les sociétés)

Numéro SIRET

2. PROPRIÉTAIRE OU GESTIONNAIRE DU BIEN SITUÉ

Adresse (N° et voie)

Complément d'adresse (Bâtiment, immeuble, escalier et numéro d'appartement)

Code postal Commune

Référence cadastrale

Demande au Service d'eau et d'assainissement de la Communauté de communes du massif du Vercors de réaliser le contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Le service d'eau et d'assainissement me contactera dans les 15 jours ouvrés suivant la réception du présent formulaire pour convenir d'un rendez-vous sur place.

Pour ce contrôle, je souhaite me faire représenter par :

Madame Monsieur

Nom Prénom

Société Téléphone

Courriel



3. RENSEIGNEMENTS FAISANT OFFICE DE DEVIS : JE COCHE LA CASE CORRESPONDANTE À MON BIEN

Je calcule la surface totale de mon bien (rez-de-chaussée et étages). Il ne s'agit pas de retenir la surface dite « loi carrez » mais bien l'ensemble des mètres carré. Si l'objet du contrôle comporte plusieurs biens (exemple d'une villa et d'un petit chalet distinct), l'ensemble des surfaces des biens doit être cumulé.

Opération	Tarif en euros (Net de taxe)	Cochez la case correspondante
Contrôle de conformité du raccordement et des parties privatives d'un logement ou d'un local professionnel dont la surface de plancher est inférieure à 75 m²	100 €	
Contrôle de conformité du raccordement et des parties privatives d'un logement ou d'un local professionnel dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 75 m² et inférieure à 150 m²	200 €	
Contrôle de conformité du raccordement et des parties privatives d'un logement ou d'un local professionnel dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 150 m² et inférieure à 300 m²	300 €	
Contrôle de conformité du raccordement et des parties privatives d'un logement ou d'un local professionnel dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 300 m²	400 €	
Contrôle de conformité du raccordement des parties communes d'un immeuble	100 €	
Contrôle de conformité du branchement d'un logement ou d'un local professionnel	100 €	
Contre-visite pour contrôler la levée de non-conformité	50 €	
En cas de refus de visite ou absence au rendez-vous, une facture d'un montant de 100 € sera adressée au demandeur pour règlement.		

4. ADRESSE D'EXPEDITION DU RAPPORT ET DE LA FACTURE

Madame Monsieur

Nom Prénom

Courriel Téléphone

Adresse (N° et voie)

Complément d'adresse (bât, imm, apt)

Code postal Commune

La personne physique ou morale désignée ci-dessus s'engage à régler les frais liés au contrôle et sera tenue responsable en cas de non-paiement de la facture. Elle sera considérée comme débiteur en cas de poursuite par le Service de Gestion Comptable (Trésor Public) de la Communauté de commune du massif du Vercors.



5. JE JOINS A MA DEMANDE LES DOCUMENTS SUIVANTS

- Plan cadastral (ce plan peut être téléchargé sur www.cadastre.gouv.fr)
- Plans ou schéma des installations d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales

6. INFORMATIONS TECHNIQUES SUR LE BIEN

Nature du bien Maison Appartement Autre **Surface** m²

Immeuble Nombre d'appartement à contrôler

Alimentation en eau potable oui non Présence d'une source oui non

Nombre de points d'évacuation des eaux usées

Eviers ou lavabos Douches et baignoires WC Autres

Lave-linge Lave-vaisselle Fosse septique oui non

Nombre de points de collecte des eaux de pluie

Descentes de gouttières (chenaux) Grilles de surface pour l'évacuation

Selon les informations à votre disposition, les eaux usées sont :

- raccordées au réseau public d'assainissement collectif
- ne sont pas raccordées au réseau public d'assainissement collectif
- je ne sais pas

Les eaux pluviales sont :

- raccordées à un réseau public par le même regard que les eaux usées
- raccordées à un réseau public par un regard différent de celui des eaux usées
- ne sont pas raccordées au réseau public
- je ne sais pas

Par la présente, je m'engage à rendre accessible tous les regards et points d'eau du bien pour la réalisation du contrôle. Je prends note du fait qu'en l'absence de regard(s) accessible(s), la réalisation du contrôle pourrait être compromise et le rapport du contrôle sera potentiellement non conforme et me sera adressé et facturé.

Fait à

le

Signature

Formulaire et documents associés à retourner par courriel à : contact.eau@vercors.org

La Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), dont le Président est responsable de traitement, collecte vos données personnelles. Elles sont traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour permettre la mission du service eau et assainissement, dans le cadre d'une obligation légale. Elles sont conservées dans la limite fixée par les textes applicables en matière d'archives publiques. Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) : rgpd@vercors.org

Communauté de communes du massif du Vercors, 19 chemin de la Croix Margot, 38250 Villard-de-Lans
Service facturation eau et assainissement – mail : contact.eau@vercors.org

Version du 17/10/2024

3/3